

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LE 25 FEVRIER 2025

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
<u>1-25-02-2025</u>	<u>Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget 2024 de la Commune d'Argagnon délibération</u>	Approuvée
<u>2-25-02-2025</u>	<u>Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget 2024 de la Commune d'Argagnon signature</u>	Approuvée
<u>3-25-02-2025</u>	<u>Vote de l'affectation du résultat d'exploitation 2024 au budget 2025 de la Commune d'Argagnon</u>	Approuvée
<u>4-25-02-2025</u>	<u>Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe 2024 du service Assainissement de la Commune d'Argagnon délibération</u>	Approuvée
<u>5-25-02-2025</u>	<u>Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe 2024 du service Assainissement de la Commune d'Argagnon signature</u>	Approuvée
<u>6-25-02-2025</u>	<u>Vote de l'affectation du résultat d'exploitation 2024 au budget 2025 du service Assainissement de la Commune d'Argagnon</u>	Approuvée
<u>7-25-02-2025</u>	<u>Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget 2024 Lotissement de la Commune d'Argagnon délibération</u>	Approuvée
<u>8-25-02-2025</u>	<u>Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget 2024 Lotissement de la Commune d'Argagnon signature</u>	Approuvée
<u>9-25-02-2025</u>	<u>Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025</u>	Approuvée
<u>10-25-02-2025</u>	<u>ADMISSION EN NON-VALEUR</u>	Approuvée

Liste Affichée en mairie le 26/02/2025

Le Maire

Gilles LEVEQUE




L'an 2025 l'Assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Procurations :

DUCAMIN Mireille

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Déborah, DUCAMIN Mireille (a donné procuration), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Date de la convocation
20 février 2025

Date d'affichage
20 février 2025

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 26 FEV. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 26 FEV. 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
REY Marie-José

[Signature]
Le Maire,

et publication du
26

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHAMPETIER DE RIBES Jean,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	574 679,25	574 679,25
	Réalisé :		503 860,91
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	503 860,91	574 679,25
	Réalisé :		528 645,31
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	535 718,47	535 718,47
	Réalisé :		435 479,93
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	435 479,93	535 718,47
	Réalisé :		536 495,10
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	24 784,40
Fonctionnement :	101 015,17
Résultat global :	125 799,57

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Conseiller Municipal et le(s) secrétaire(s) de séance

Fait à Argagnon

Le Conseiller Municipal CHAMPETIER DE RIBES Jean le(s) secrétaire(s) de séance

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

[Handwritten signatures in blue ink]

52LO

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/02/2025








Présenté par le Maire (1),

A ARGAGNON, le 25/02/2025

Délibéré par l'assemblée Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire

A ARGAGNON, le 25/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Municipal (2),(3),

CASSOU André	
CHAMPETIER DE RIBES Jean	
DIMMOCK Nicola	
DOUET Frédéric	
DUCAMIN Mireille	
DUMARTIN Jean-Claude	
MOREAU André	
PEZÉ Olivier	
REY Marie-José.	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/02/2025, et de la publication le 25/02/2025

A ARGAGNON, le 25/02/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
 Le 26 FEV. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
 DU 26 FEV. 2025

Le Maire,



L'an 2025 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Procuration(s) :

DUCAMIN Mireille

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Déborah, DUCAMIN Mireille (a donné procuration), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Date de la convocation
20 février 2025

Date d'affichage
20 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
REY Marie-José

____/____/____
et publication du
____/____/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de LEVEQUE Gilles, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 25/02/2025

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
	- un excédent de fonctionnement de : 71 164,70
	- un excédent reporté de : 29 850,47
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 101 015,17
	- un excédent d'investissement de : 24 784,40
	- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
	Soit un excédent de financement de : 24 784,40
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	101 015,17
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	101 015,17
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	24 784,40

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ARGAGNON

le(s) secrétaire(s) de séance

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 26.FEV. 2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 26.FEV. 2025.....

Le Maire,




Maire LEVEQUE Gilles



Séance du 25

L'an 2025 l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Procuration(s) :

DUCAMIN Mireille

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Deborah, DUCAMIN Mireille (à donner procuration), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Date de la convocation
20 février 2025

Date d'affichage
20 février 2025

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le 26 FEV. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 26 FEV. 2025
Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : REY Marie-José

___/___/___
et publication du
___/___/___

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. CHAMPETIER DE RIBES Jean,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	94 490,66	94 490,66
	Réalisé :		66 696,06
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	66 696,06	94 490,66
	Réalisé :		71 543,12
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	56 948,28	56 948,28
	Réalisé :		42 045,03
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	42 045,03	56 948,28
	Réalisé :		43 890,16
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	4 847,06
Fonctionnement :	1 845,13
Résultat global :	6 692,19

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Conseil Municipal et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Argagnon

Le Conseil Municipal CHAMPETIER DE RIBES Jean le(s) secrétaire(s) de séance

(Handwritten signatures and initials)

(Handwritten signatures)

SLOW

IV - ANNEXES

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

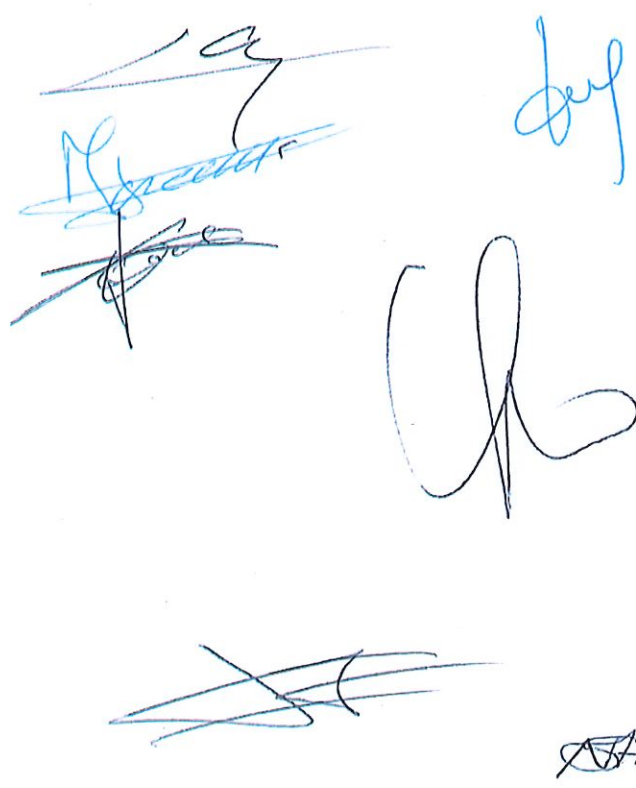
D

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents: 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES - Pour : 8
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 20/02/2025

Présenté par le Maire ,
A ARGAGNON, le 25/02/2025
le Maire ,
Délibéré par l'assemblée le conseil municipal réunie en session Ordinaire
Le Maire s'étant retiré lors du vote.
A ARGAGNON, le 25/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil
Municipal,



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le 2.6.FEV.2025

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 2.6.FEV.2025

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le
___/___/___, et de la publication le ___/___/___

Séance du 25

L'an 2025 le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Procurat ion(s) :

DUCAMIN Mireille

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
20 février 2025

Etai(en)t excusé(s) :

BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Déborah, DUCAMIN Mireille (a donné procurat ion), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Date d'affichage
20 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(s) secrétaire(s) de séance :

Mme REY Marie-José

et publication du

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 25-02-2025

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	9 619,15
	- un excédent reporté de :	11 464,28
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 845,13
	- un excédent d'investissement de :	4 847,06
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	4 847,06
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 845,13
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 845,13
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	4 847,06

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ARGAGNON

le(s) secrétaire(s) de séance

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**
Le 2.6.FEV. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 2.6.FEV. 2025

Le Maire,




Le Maire Gilles LEVEQUE



L'an 202 l'Assemblée délibérante régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Procuration(s) :

DUCAMIN Mireille

Étai(en)t absent(s) :

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**
Le 26.FEV. 2025
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 26.FEV. 2025

Le Maire,

Date de la convocation
20 février 2025

Étai(en)t excusé(s) :

BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Déborah, DUCAMIN Mireille (a donné procuration), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Date d'affichage
20 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : REY Marie-José

	VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
et publication du	Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHAMPETIER DE RIBES Jean,

Investissement

Dépenses :	Prévu :	316 145,36	316 145,36
	Réalisé :		302 981,70
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	302 981,70	316 145,36
	Réalisé :		316 145,36
	Reste à réaliser :		0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	399 418,61	399 418,61
	Réalisé :		367 528,05
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes :	Prévu :	367 528,05	399 418,61
	Réalisé :		359 752,03
	Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	13 163,66
Fonctionnement :	-7 776,02
Résultat global :	5 387,64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Conseiller Municipal et le(s) secrétaire(s) de séance

Extrait certifié conforme.

Fait à Argagnon

Le Conseiller Municipal CHAMPETIER DE RIBES Jean le(s) secrétaire(s) de séance

Handwritten signatures and initials:
ABH
[Signature]
[Signature]
[Signature]

Handwritten signature:
[Signature]

Handwritten signature:
[Signature]

Handwritten signature:
[Signature]

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 064-216400424-20250225-7_25_02_2025-BF

LOTISSEMENT LABAIGT - LOTISSEMENT LABAIGT - CA -

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Λ

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/02/2025



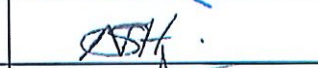






Présenté par le Maire (1),

A ARGAGNON, le 25/02/2025

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A ARGAGNON, le 25/02/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante (2),(3),

CASSOU André	
CHAMPETIER DE RIBES Jean	
DIMMOCK Nicola	
DOUET Frédéric	
DUCAMIN Mireille	
DUMARTIN Jean-Claude	
MOREAU André	
PEZÉ Olivier	
REY Marie-José	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ARGAGNON, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 2.6.FEV. 2025.....

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 2.6.FEV. 2025.....

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGENTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le

ID : 064-216400424-20250225-9_25_02_2025-DE

S²LO

Séance du mardi 25 février 2025

9-25-02-2025

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Présents : CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Absents-Excusés : BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Déborah, DUCAMIN Mireille (a donné procuration), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février 2025, à 17 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'en application de l'article L162-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) la Commune peut jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Vu les crédits de 103 250 €, hors compte 16 et opérations d'ordre, prévus en section d'investissement de l'exercice précédent, du budget principal de la commune,

Vu le besoin de crédits nouveaux avant vote du budget primitif 2025,

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite de 25 % des crédits d'investissement hors compte 16 et opérations d'ordre pour les opérations et montants suivants :

- :

1- Article 2188 « autres »	22,08 € HT	4,42 € TVA	26,50 € TTC
2- "Matériel et outillages techniques" Article 2157	128,33 € HT	25,77 € TVA	154,60 € TTC
3- Article 2183 « Matériel Informatique »	1075,42 € HT	215,08 € TVA	1290,50 € TTC

Ces dépenses seront reprises sur le budget primitif de l'exercice 2025.

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 2.6.FEV. 2025.....

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 2.6.FEV. 2025.....

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'ARGA

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le
ID : 064-216400424-20250225-10_25_02_2025-DE

Séance du mardi 25 février 2025

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Présents : CASSOU André, CHAMPETIER DE RIBES Jean, DIMMOCK Nicola, DOUET Frédéric, DUMARTIN Jean-Claude, LEVEQUE Gilles, MOREAU André, PEZÉ Olivier, REY Marie-José.

Absents-Excusés : BROCA Nadine, CHARLEMAGNE Déborah, DUCAMIN Mireille (a donné procuration), FEUGAS Didier, HITTE Julien, PEYRAN Francis.

Secrétaire de séance : REY Marie-José

Date de la convocation : jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 février 2025, à 17 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles LEVEQUE.

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON-VALEUR

Exposé :

Un titre de recettes a été émis à l'encontre du CDG 64 pour des sommes dues sur le budget principal de la commune de 2022. Ce titre reste impayé malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de l'admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables, Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, Considérant sa demande d'admission en non-valeur de la créance n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur de la recette ci-dessous pour un montant total de 9,58 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 6453960112 dressée par le comptable public.

Article 2 : la somme nécessaire est prévue au chapitre 65, article 6541.

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE**

Le 26 FEV. 2025

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 26 FEV. 2025

Le Maire,



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
au registre ont signé tous les membres présents
pour extrait conforme

Le Maire

